

**A PROPOS DE LA PERMANENCE  
DU PERSONNEL MUNICIPAL  
NON ÉLECTIF À NICE  
DE 1791 À 1815**

**Par Y. COPPOLANI**

Les changements de régime politique qui se succédèrent à Nice de 1792 à 1814, étaient-ils assortis d'un renouvellement du personnel municipal non électif, c'est-à-dire des secrétaires, commis, gardes-champêtres, huissiers, trompettes, etc. Il est difficile de répondre à cette question autrement qu'en faisant part d'une simple appréciation subjective sans valeur scientifique. La période qui va de 1791 à 1815 correspond à peu près à la durée de la carrière d'un individu, il est donc normal de noter des changements dans le personnel pendant cette période. Comment savoir si le départ et le remplacement d'un employé est la conséquence de la conjoncture politique? Il est difficile de distinguer ceux qui abandonnent telle situation pour raison de santé de ceux qui sont limogés pour faire place aux partisans d'un nouveau régime. La date du changement ne peut absolument pas être considérée comme déterminante : le renouvellement des employés municipaux peut coïncider avec l'arrivée d'un nouveau gouvernement, et n'avoir aucun lien avec elle<sup>1</sup>; inversement, le remplacement d'une partie du personnel municipal peut intervenir plusieurs mois après l'avènement d'un régime tout en étant une conséquence directe ou indirecte de celui-ci. Un bouleversement politique au niveau national ne pouvait naturellement pas atteindre directement les fonctionnaires municipaux niçois, et en particulier les plus humbles : ses effets ne venaient jusqu'à eux qu'au moyen de plusieurs relais dont le plus déterminant était celui des chefs de la municipalité niçoise: consuls, maires, présidents de la commission municipale. Le changement de régime n'était d'ailleurs pas la seule occasion de changer de municipalité : une épuration ou des élections suffisaient. C'est ainsi qu'après l'arrivée des Français en septembre 1792, le consulat de Nice fut remplacé par une municipalité provisoire nommée par le Général d'Anselme qui laissa vite sa place à la municipalité élue en novembre 1792, renouvelée en mars 1793, épurée en avril 1794, remplacée en novembre 1794 à cause des changements du 9 thermidor, modifiée en partie en février 1795, réorganisée en mai 1795, révoquée par le Directoire en mars 1796, démissionnaire en septembre 1798<sup>2</sup>... Le 18 Brumaire n'apporta pas plus de stabilité : du 14 au 28 mai 1800, Nice occupée par les autrichiens fut administrée par trois consuls et treize conseillers nommés par le Général Mélas<sup>3</sup>; en juin 1800, le préfet Florens nomme Chabaud maire et lui donne Paulian et Rousset pour adjoints; mais Chabaud devenu président du Conseil Général laisse vite la mairie de Nice à Paulian, qui fut remplacé par Defly dès 1802, auquel succédèrent De Orestis en 1808, Constantin en 1812 et le comte Agapit Caisotti de Roubion; en 1814, la restauration sarde rendit à Nice ses trois consuls qui furent le comte Audiberti de St-Etienne, Pierse Thaon et Antoine Spinelli. Ainsi l'annexion par la France, les passages de la Convention montagnarde à la Convention thermidorienne, de celle-ci au Directoire, de ce demi au Consulat et de l'Empire au royaume de Piémont-Sardaigne ne furent pas, tant s'en faut les seuls événements politiques qui pouvaient avoir un impact sur la composition du personnel municipal non élu... C'est ainsi par exemple, que le 15 germinal en V l'administration de Nice "usant de son droit" remplace son secrétaire<sup>4</sup>. En juin 1800, Paulian, à peine devenu maire nomme Gaétan Lanciari secrétaire général en remplacement de François Torrini<sup>5</sup> que l'on avait nommé adjoint. Voici comment Torrini décrit cette promotion: "Le citoyen Paulian avait cependant besoin de ménager l'opinion du public; il ne

---

<sup>1</sup> C'est Par exemple le cas de la révocation du Trésorier municipal Gras en 1814: elle avait pour cause des malversations commises par cet employé.

<sup>2</sup> J. Combet. La Révolution à Nice. Paris- E. Leroux -1912-pp.15 à 17.

<sup>3</sup> Voir Bonifacy "Notizie di Nizza e sua contado". 1792-1803. Manuscrit conservé aux Archives Municipales de Nice sous la cote B.T.II.

<sup>4</sup> Combet. La Révolution à Nice, op.cit.p.22/23.

<sup>5</sup> François Torrini, fils du second lit du comte de Fougassière et de Marguerite Arnulf, né en 1766, mort en 1840, quitta la prêtrise en 1792. Franc-maçon, membre de la Société Populaire de Nice, en 1794 secrétaire-greffier de l'administration du district de Nice, maintenu par Ricord et Robespierre le Jeune, comme par le thermidorien Beffroy, devenu en l'an 7 secrétaire de la mairie de Nice, place qu'il perdit en l'an VIII pour devenir adjoint au maire jusqu'en l'an XIII termina Sa carrière comme archiviste sous la restauration sarde.

pouvait pas donner à notre supplantation (celle de Chabaud et de Torrini), un air de démerite non connu et non mérité, mais il voulait parvenir à son but; il crut donc à propos de profiter de l'ascendant et de la confiance que son hypocrisie lui avait fait gagner sur la bonté et sur l'esprit du préfet pour nous faire proposer pour des places nulles (...) il nous fit donc nommer, savoir: le citoyen Chabaud à la place de Président du Conseil Général du département, et moi à celle d'adjoit à la mairie. Je fus difficile à me déterminer pour l'acceptation de cette place, moins parce que j'en quittais une de 600 francs d'appointements fixes et autant d'incertain, que, parce que, connaissant Paulian, je prévoyais que je ne pourrai rien faire, ni contribuer en rien au bien de mon pays<sup>6</sup>. Cette lettre de l'ancien secrétaire de la mairie de Nice rend compte des intrigues dont la place de secrétaire de mairie de Nice était l'enjeu<sup>7</sup>. Cela n'a rien d'étonnant : il s'agit du plus haut des emplois municipaux et 1.200 francs de traitement en faisaient une place enviée. Les autres emplois municipaux n'en étaient pas moins convoités: ils étaient parmi les rares possibilités offertes aux Niçois de bénéficier, sur place, de la situation de fonctionnaire public" jouissant d'appointements réguliers. La lettre de Torrini laisse apparaître un point intéressant du phénomène: les renouvellements d'employés municipaux qui eurent lieu au moment des changements de régime politique n'en suivirent pas forcément la logique. Le 18 Brumaire avait abattu le Directoire et tenait à faire disparaître les éléments les plus corrompus de celui-ci. Le chef de file des "pourris", Barras, fut le premier à être mis à l'écart; son représentant à la place était André Gastaud, l'une de ses créatures. Grâce à Barras, André Gastaud avait été le premier commissaire du Directoire exécutif près le département des Alpes-Maritimes puis membre du Conseil des anciens dont il fut même le Secrétaire en l'an VII. Une lutte ouverte opposait le clan de Gastaud à celui de Séraphin Dabray, membre du Conseil des Cinq Cents, et Ruffin Massa qui avait succédé à Gastaud au poste de Commissaire du Directoire. Cette opposition, jalonnée d'épisodes pittoresques était connue de tous; Torrini y fait allusion dans sa lettre en ces termes: "vous n'ignorez pas, sans doute, la lutte scandaleuse qui exista et qui malheureusement et à la honte de mon pays, existe encore entre le citoyen Dabray, membre du Corps législatif, député du Département, et le citoyen André Gastaud, son ex-collègue. Vous savez de quelle trace d'horreur est marquée la conduite des partisans de ce dernier...". Gaétan Lanciàres était le neveu de Gastaud et l'un de ses plus chauds partisans. On aurait pu penser que si le 18 Brumaire devait avoir quelque répercussion sur le personnel municipal niçois, ce serait en faveur de la clientèle des brumairiens, c'est-à-dire de Dabray et Massa nommés au Corps législatif dès le 4 nivôse an VIII, alors que Gastaud, comme son protecteur Barras n'avait plus aucune fonction publique. Pourtant le poste de secrétaire de la mairie de Nice passa d'un partisan de Dabray à un partisan de Gastaud. Le moins que l'on puisse dire, c'est que le mouvement des emplois municipaux niçois n'était pas un simple reflet de l'évolution politique nationale. Cet exemple n'est pas isolé. Les changements de régime politique n'avaient finalement qu'un effet certain: ils modifiaient souvent l'organisation et les attributions de la municipalité et provoquaient ainsi non seulement un renouvellement des fonctionnaires électifs municipaux, mais aussi une augmentation, ou une compression des effectifs des services municipaux proportionnellement aux charges dévolues à l'administration municipale: plus la municipalité avait d'attributions plus elle avait besoin de personnel. Ici s'arrête l'effet du changement de régime politique; l'attribution des postes se faisait en fonction de l'influence de telle ou telle faction locale. Un tel système ne pouvait aboutir qu'à une valse des titulaires des emplois les mieux rémunérés à la moindre occasion, et l'avènement d'un nouveau régime était une de ces occasions tandis que

---

<sup>6</sup> Archives départementales des Alpes-Maritimes. M.9. Lettre de Torrini au ministre de l'Intérieur Chaptal datée du 23 thermidor an IX.

<sup>7</sup> Torrini nous parle de "l'hydre affreux de la tartuffe hypocrisie d'une certaine classe d'hommes, dévorés par un esprit exécrationnel d'ambition dominatrice et par une aveugle et insatiable avidité"...

les employés les plus subalternes jouissaient d'une relative stabilité.

La comparaison des états des fonctionnaires municipaux permet d'étayer ces affirmations: Le personnel appointé par la ville de Nice en 1791 comprenait dix-huit personnes: un secrétaire-archiviste, un trésorier, un avocat de la ville, un proveditore, deux maîtres d'école, un trompette, quatre huissiers, quatre gardes, un sergent de campagne, une sage-femme et le médecin du Protomedicat; un garde et le trompette assuraient la garde et l'entretien de l'horloge municipale<sup>8</sup>. L'un des maîtres d'école devra prendre sa retraite en 1792 en raison de son grand âge; le Protomedicat ayant été supprimé par les Français, le médecin ne pouvait plus être employé par la ville. La sage-femme Jeanne tagal continua sa carrière sous la Révolution et elle ne démissionna qu'en floréal an III estimant que, vu la cherté des vivres, son traitement de 4 livres était très insuffisant. Son mari, Alexandre Agal, sergent de campagne en 1793 devait conserver son poste jusqu'en 1815<sup>9</sup>. On retrouve en janvier 1793 les gardes Hyacinthe et Jean-Baptiste Casanova, Blavet et Mathieu Ugo, les huissiers Pierre Bovis Jacques et Jean-André Tronc<sup>10</sup>, et le trompette Bovis. En l'an VII (1799) Jacques Tronc était devenu trompette, Pierre Bovis huissier, Agal poursuivait sa carrière, et on notait Blavet parmi les concierges municipaux qui comptaient dans leurs rangs Dominique Roux déjà employé en 1793<sup>11</sup>. En l'an IX (1801), Alexandre Agal eut un collègue nommé Mera; Tronc restait trompette municipal; Blavet qui servait la municipalité depuis l'ancien Régime était concierge de même que Gonzalès qui avait déjà été huissier en 1793<sup>12</sup>. Agal, Bovis, Gonzalès et les frères Tronc traversèrent toute la période napoléonienne<sup>13</sup> et servaient encore en 1815. Ugo, qui avait été garde en 1793, reprit du service en 1815<sup>14</sup>. On peut donc conclure à une relative

---

<sup>8</sup> D'après le registre "Scaricamento" 1791, Archives munic. de Nice CC 242, voici la liste des employés en 1791: Philippe-Emmanuel Feraudy, Secret. Archiviste- Louis Bonifacy, trésorier- Ignace de Giacobby de Ste Félicité, Avocat de la ville- Jean Honoré Scaliero, Proveditore- Amédée Dettat, Maître d'école- Honoré Morandi, idem- Joseph Bovis, trompette- Joseph Masson, Huissier- Hyacinthe Casanova, Garde- Michel Blavet, idem- Mathieu Ugo, idem- J. H.Casanova, J.F.Ramoin sergent de campagne- Joseph Bovis, Gardien de l'horloge- Hyacinthe Casanova, idem- Pierre Bovis, Huissier- Jacques Tronc, idem- Jean-André Tronc, idem- Jeanne Agal, Sage-femme- Montolivo, Médecin du Protomedicat

<sup>9</sup> Sur Alexandre Agal, on se référera à l'article de M.Tresse, infra.

<sup>10</sup> Bovis et les frères Tronc étaient illettrés et signaient d'une croix.

<sup>11</sup> Etat nominatif des employés municipaux en l'an VII d'après les archives mun. de Nice Fonds révolution-Empire II-K-2 - Secrétaire en chef J.B. Berton - Commis Vincent Calvi, Michel Bovis, François Torrini, Honoré Scalié, Pierre Martin Seytour, Louis Papacin, Vincent Pelegrin (fils).- Vérificateurs de la viande, Camille Séassau, Bernardin Clerissi - Sergent de campagne, Alexandre Agal -Concierge, Honoré Blanqui, Ange Blavet, François Elie, Pierre Bovis, Dominique Roug. -Trompette, Joseph Tronc.

<sup>12</sup> Etat nominatif des employés municipaux en l'an IX d'après le registre du "compte de la gestion du citoyen maire de la ville de Nice pendant les quatre années d'exercice, savoir an 7, an 8, an 9 et an 10". Archives munic. de Nice, fonds Révolution Empire IL2. - Secrétaire en chef: Gaetan Lanciars.- Commis: Girard, Perisset, Rivoix, Rodier (temporaire), Morel, Carlon, Figuiéra, Chapus, Laurent Verani, Chamland, Séraphin Emanuel, Joseph Martini, Ugo, Trastour, Crebassan, Pellegrini.- Secrétaire du bureau de santé: Maurini. Agents de police: Nicolas Petavin, Coupas Meronet, Gavarrì. Concierges de police: Barralis, Tronc.- Capitaine du port: Esprit Arnoux - Lieutenant du port : Perlen.- Sergents de campagne: Mera, Alexandre, Agal- Trompette : Tronc- Concierges de la mairie: Elie, Blanqui, Blavet, Gonzalès- Gardiens du port: J.B.Barriera et Dominique Burone.

<sup>13</sup> Liste des employés de la ville de Nice en 1812 d'après le registre IL2 du fonds-Révolution-Empire des Arch. munic. de Nice. - Secrétaire en chef de la mairie: Marseille- Secrétaire à la correspondance: Dabray. Chef de bureau : Martin- Commis : Papacin, Crebassan, Pagiari, Audibert, Goffi, Giacobbi, Blanc, Pellegrin, Girard, Verani, Ribotti- Trésorier de la commune : Gras- Gardien de Ville: Geoffroid- Concierges: Gonzalès, Mera - Trompette : Tronc - Sergent de campagne: Agal

<sup>14</sup> Etat du personnel munic.niçois en 1815 d'après le registre 1L1B du fonds sarde des archives municip. de Nice. - Roux Francesco: Secretario. - Garcin Onorato: Trésoriere. Martin Gio-Battista, Dabray Giuseppe, Maystre G.B., Verani Lorenzo; Cauvin Benedetto: Commesso- Gonzales Bartolomeo; Tronc Vincenzo) Bovis Maurizio : serviente - Tronc Giulio: Trombetta- Ganna G.B.: Portinaio. - Agal Alessandria : Sergte-campagna. - Masson Luigi : Oscièr di città. - Todon Giuseppe : Bibliotecario. - Baillet Bartolomeo : Maestro di scuola. - St-Pierre Vve Cairrasqui: maestra di scuola." - Faraud Gioanni : Architetto di città. - Faraud Antonio : Verifre delle carni. - Pio Alessio :Regolare dell'orologi.- Ugo Matteo : Clerici Giuseppe; Ave Luigi, Arvello G.B.:

stabilité du petit personnel. Il semble en être à peu près de meure des emplis requérant une qualification technique particulière. Le capitaine du port de Nice Esprit Arno capitaine marchand avant la Révolution, conserva son poste de 1793 jusqu'à la fin de l'Empire<sup>15</sup>. En 1812, l'octroi de Nice compta douze employés<sup>16</sup>. En décembre 1814, sous la Restauration sarde seulement quatre d'entre eux avaient disparu, et parmi ces quatre figurait Bonardel qui était un fonctionnaire de l'administration française des droits réunis qui avait été détaché pour diriger l'octroi de Nice. Le contrôleur et les deux receveurs niçois furent maintenus sous la Restauration sarde.

Le personnel des bureaux de la mairie de Nice semble avoir été plus sensible aux changements de régime politique. Le secrétaire-archiviste Philippe Féraud, qui se trouvait en tête de la liste des employés municipaux en 1791, fut secrétaire-greffier dans la municipalité provisoire installée par le général d'Anselme en octobre 1791. Il devint, par la suite, officier municipal élu. En l'an III, Roux était secrétaire-greffier et avait pour substitut un nommé Millo<sup>17</sup>. En l'an V, ce fut Martin-Seytour qui fut nommé secrétaire-chef, en l'an VI Jean-Baptiste Berthond, en l'an VI François Torrini, en l'an VIII Gaetan Lanciare; sous l'Empire, Masseille resta plusieurs années au poste de secrétaire-chef, secondé par Dabray, secrétaire-rédacteur. Sous la Restauration sarde, François doux, qui avait été commis en l'an III, devint secrétaire et prit la tête de l'administration municipale. Le nombre des commis variait selon les régimes, selon le volume des attributions de l'administration municipale. On y retrouve à diverses époques les noms de David, Pellegrin, Roux, Figuiéra, Papacin, Martin, Vérani. On ne peut cependant pas dire qu'il se manifesta parmi les commis une réelle continuité. Sur un total d'environ soixante individus, aucun ne conserva son poste de 1792 à 1815 sans interruption. Les carrières les plus longues ne dépassèrent pas une dizaine d'années.

S'il faut conclure ce ne peut être qu'en disant que les changements politiques qui intervinrent en 1791 en 1815, ont eu un effet certain sur la composition du personnel municipal non électif de Nice. Cependant, on ne peut pas parler de "spoils system" le phénomène n'en a ni la logique ni l'ampleur. La succession de régimes politiques eut des conséquences jusque sur les carrières des plus humbles fonctionnaires municipaux, mais de façon trop indirecte pour qu'on puisse les apprécier clairement et objectivement. Considéré dans son ensemble, ce personnel municipal laisse paraître une certaine continuité malgré les vicissitudes politiques. Cette continuité est soulignée par la permanence de certaines de ses membres à travers toute la période envisagée; cette permanence semble être illustrée exclusivement par les employés inférieurs.

Y. COPPOLANI  
Docteur en Droit  
Assistant à la Faculté de Nice

---

Gardia. -Maurin Antonio : Gardia del varo - Peiron Francesco : Gardia del varo- Anfosso Cattarina : Levatrice..

<sup>15</sup> Il avait été membre de la Société Populaire de Nice. Il avait déjà 62 ans en 1800.

<sup>16</sup> Archives munic. de Nice. Fonds Révolution-Empire. 2K3.

<sup>17</sup> Archives munic.de Nice. Fonds Révolution-Empire. IIK2.